

Le Dispositif de transmission de savoir-faire rares et d'excellence

1. Les objectifs

Parce que certains métiers d'art ne disposent plus de filière de formation, mais aussi pour la conservation des spécialités de certains professionnels ou encore du patrimoine culturel des entreprises transmises de génération en génération, la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace a mis en place un « Dispositif de transmission de savoir-faire rares et d'excellence ».

Les objectifs principaux du dispositif sont :

- o Sauvegarder et **transmettre des savoir-faire rares ou d'excellence**
- o Permettre aux ateliers de **former une main d'œuvre qualifiée**, qui soit adaptée à l'esprit de leur production et de s'engager dans une dynamique de création / innovation.
- o Contribuer au **développement des métiers d'art** et en particulier à la création d'emploi dans ce secteur.

2. Public visé

Le dispositif s'adresse en priorité aux personnes qui **souhaitent se perfectionner** dans un domaine rare pour **créer leur entreprise** ou **intégrer un atelier**. La formation s'adresse en premier lieu à des **demandeurs d'emploi**.

Les ateliers d'art qui entrent dans le dispositif œuvrent dans le domaine de la tradition, de la restauration ou de la création et répondent à des critères de rareté, de qualité, de potentialité en termes de débouchés.

Les candidatures, établies sous forme de **binômes artisans-stagiaires**, sont sélectionnées par un comité de pilotage composé de la frémaa et des partenaires de l'action.

3. Le fonctionnement

Le projet s'appuie sur la transmission des savoir-faire par un **enseignement direct**, délivré à **temps plein sur une année renouvelable** par un artisan d'art reconnu par la FREMAA, **au sein de son propre atelier**. La formation débute en octobre pour une durée de **un an renouvelable**. En complément, et dans le cadre d'un **partenariat avec l'École Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg**, les stagiaires suivent un **programme pédagogique en regroupement** dans les domaines de l'histoire de l'art, de la création artistique, de la communication, de la création-reprise d'entreprise, etc.

4. Partenaires

Cette action a été mise en place avec le soutien du Fonds Social Européen, du Ministère de la Culture et de la Communication – Mission Métiers d'Art, du Conseil Régional Alsace, de Pôle emploi, et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace.

5. Contact

Marianne Pétiard
Chargée de projets
Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace
12 rue des métiers - 68000 COLMAR
Tel. 03 89 23 65 65
marianne.petiard@fremaa.com